

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION DES ADULTES-RELAIS

Prévention et médiation dans les espaces publics et/ou privés (thématique prioritaire)

L'adulte-relais "prévention et médiation dans les espaces publics et/ou privés" intervient principalement dans les espaces et équipements publics (quartiers, bibliothèques, piscine municipale...), de jour ou de nuit (correspondants de nuit) mais aussi au profit des bailleurs (parties communes). Ces adultes-relais peuvent notamment être amenés à gérer des conflits de voisinage ou entre usagers, à rendre compte des événements observés sur le terrain, à signaler les dégradations et dysfonctionnements, etc... Ils informent également parfois les habitants sur les services publics, rappellent les règles de civisme ou rassurent les habitants par leur présence. Les médiateurs intervenant principalement dans les transports font, quant à eux, l'objet d'une catégorie spécifique.

Prévention et médiation dans les transports (thématique prioritaire)

L'adulte-relais "prévention et médiation dans les transports" intervient principalement dans les transports publics (urbains notamment). Il veille au respect des règles et au maintien de la tranquillité. Il peut également informer les usagers, réguler les flux d'usagers, signaler les dégradations et dysfonctionnements, etc.

Médiation dans le champ scolaire (thématique prioritaire)

L'adulte-relais "médiateur dans le champ scolaire" peut être employé par une association ou un scolaire, mise en relation / interface entre les parents et l'institution scolaire, lutte contre l'absentéisme, accompagnement des élèves... Les adultes-relais qui interviennent principalement à l'entrée des établissements scolaires, sur l'espace public, afin d'assurer la tranquillité aux abords de l'établissement appartiennent à la catégorie "prévention et médiation dans les espaces publics et/ou privés". établissement scolaire. Ses missions peuvent être variées : conduite d'actions visant la réussite.

Médiation pour l'accès aux droits et aux soins (thématique prioritaire)

L'adulte-relais "médiateur pour l'accès aux droits et aux services" accompagne les personnes dans leurs démarches auprès des institutions, services et équipements, dans divers domaines : santé, sport, habitat (dans le cadre de la rénovation urbaine), emploi, justice, culture... Il accueille le public, l'oriente et l'accompagne dans ses démarches. Il apporte un soutien administratif, fait l'interface entre les services / institutions et les usagers, informe sur les droits, règle les conflits ou les difficultés entre institutions et usagers.

Médiation liée au lien social et à la vie de quartier

L'adulte relais intervenant dans le domaine du lien social et de la vie de quartier occupe des missions diversifiées. Celles-ci visent principalement la cohésion sociale, la mise en lien et la mobilisation des habitants d'un quartier. Il peut notamment accueillir et orienter les habitants en fonction de leurs besoins, sans nécessairement les mettre en lien avec les services ou institutions concernées comme peut le faire le médiateur pour l'accès aux droits et aux services. Il va à la rencontre des habitants, peut organiser des activités de sensibilisation et de mobilisation de ceux-ci.